

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **16 juin 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
8050, chemin du Rapide-Plat Nord Lot : 3 408 724 (district Saint-Thomas-d'Aquin)	Autoriser la réduction de la marge avant minimale de 10 mètres à 8,55 mètres.	Grille de spécifications de la zone 10023-A-21

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 16 juin 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 27 mai 2025.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière